Départem

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Nombre de conseillers :

19

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

<u>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> N° 2024/65

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie BICHAUD

OBJET: FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Nomenclature « ACTES » n° 1:5. Institutions et vie politique

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 5.1 Election exécutif

Nomenclature « ACTES » nº 3:5.1.2 Fixation du nombre des adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints,

Considérant que le Conseil municipal doit statuer sur cette question suite au décès de Monsieur Jean BALLOT, premier adjoint,

Et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Le Conseil Municipal ID: 087-21871' Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

• DE FIXER à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024 Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : Affichage le 02/12/2024

Départem

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Nombre de conseillers :

19

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

<u>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> N° 2024/66

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Madame Valérie BICHAUD

OBJET: ELECTION DES ADJOINTS

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 5. Institutions et vie politique

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 5.1 Election exécutif

Nomenclature « ACTES » n° 3:5.1.1 Election des adjoints au maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-7 et L 2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023/01 fixant le nombre des adjoints au Maire à cinq,

Vu que l'élection des adjoints dans les communes de plus de 1000 habitants a lieu au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, Vu l'invitation du Maire à procéder à l'élection des adjoints,

Considérant que le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner,

Considérant qu'à l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée,

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Considérant qu'il est décidé d'engager sans ple Publié le 02/12/2024 d'élection des adjoints,

Considérant qu'après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote,

Considérant que le dépouillement a donné les résultats suivants :

- a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au
- b) nombre de votants (enveloppes déposées): 17
- c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) nombre de suffrages exprimés: 17
- e) majorité absolue : 9

Liste Benoît SADRY: 17 (dix-sept) suffrages

Considérant qu'ont été proclamés adjoints, à la majorité absolue, au 1er tour de scrutin, et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Benoît SADRY. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

Premier adjoint : M. Benoit SADRY

 2^{eme} adjoint : Mme Carine VILLEDIEU

3ème adjoint : M. Jean-Jacques LAMANT

4ème adjoint : Mme Muriel DELALLET 5ème adjoint : M Maurice GAUTHIER

> Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des résultats de l'élection des adjoints au Maire.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024 Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

COMIMUNE D'ORADOUR-SUR-GLANE

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL AU 29 NOVEMBRE 2024

																	ID
FONCTIONS	Maire	1er Adjoint	2ème Adjointe	3 ^{ème} Adioint	4éme Adjointe	Sème Adioint											
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	oni	ino	non	non	non	uou	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	200
DATE DE NAISSANCE	18/06/1967	19/02/1977	21/05/1976	30/04/1959	25/03/1980	29/01/1949	16/11/1950	03/01/1951	07/12/1953	08/03/1965	31/01/1970	25/04/1972	25/09/1974	12/09/1982	05/06/1985	25/11/1977	02/11/1083
PRENOM	Philippe	Benoît	Carine	Jean-Jacques	Muriel	Maurice	Yvette	Colette	Chantal	Valérie	Bertrand	Eric Antoine	Sophie	Landry	Guillaume	Astrid	Clément
NOM	LACROIX	SADRY	VILLEDIEU	LAMANT	DELALLET	GAUTHIER	DARDILLAC	DESPLOMBAIN	TARNAUD	BICHAUD	LIAGRE	FENOLL	GOURINAT	BOISSELET	GENTY	COTINEAU	BOSSELUT
NUMERO D'ORDRE	П	2	m	4	Ŋ	9	7	∞	6	10	11	12	13	14	15	16	17

B Maire

Départem

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Nombre de conseillers: N° 2024/67

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie BICHAUD

OBJET: Remplacement de Monsieur Jean BALLOT pour représenter la Ville d'Oradour-sur-Glane au sein de différentes structures :

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 5. Institutions et vie politique

Vu le Code général des collectivités territoriales, Considérant la nécessité de remplacer Monsieur Jean BALLOT pour représenter la Ville d'Oradour-sur-Glane au sein de diverses commissions et organismes, Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

> Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

DESIGNE

Madame Valérie BICHAUD (4eme commission politique de l'eau) membre titulaire, Monsieur Philippe LACROIX (membre suppléant)

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Madame Chantal TARNAUD (membre titulai Publié le 02/12/2024 DESPLOMBAIN (membre suppléant) pour siég ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE déchets)

pour remplacer Monsieur Jean BALLOT et représenter la Ville d'Oradoursur-Glane au sein de ces commissions de travail en place à la Communauté de communes Porte Océane du Limousin,

ET DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024 Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 62/12/2024 Affichage le 02/12/2024

Départem

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Nombre de conseillers :

19

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

<u>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> N° 2024/68

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie BICHAUD

OBJET: BUDGET PRINCIPAL 2024 - DELIBERATION MODIFICATIVE N°2

Nomenclature « ACTES » n° 1:7 - Finances Locales

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 7.1 – Décisions budgétaires Nomenclature « ACTES » n° 2 : 7.1.3 – Décisions modificatives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-11;

Considérant qu'il est nécessaire d'abonder les crédits inscrits au Budget primitif 2024 pour assurer le règlement de certaines dépenses ;

Considérant que le tableau de la décision modificative proposée est le suivant :

	SECTIO	N DE FONCTIO	NNEMENT – DEPENSES en 6			
CHAPITRE	ARTICLE	VOTE BP 2024 + DM 1	MONTANT DM 2	TOTAL +DM	VOTE	BF
Total		BAR EN	PAS DE MODIFICATIONS			H

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

	SECTION I	DE FONCTIONNEMEN	VT - RECETTED on C	
CHAPITRE	ARTICLE	VOTE BP 2024 + DM 1	MONTANT DM2	TOTAL VOTE BP + DM
74	74751	20 000,00	- 20 000,00	0,00
75	757351	0,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL		20 000.00	0.00	20 000,00

	SECTI	ON D'INVESTIS	SEMENT – DEPENSES en €	
CHAPITRE	ARTICLE	VOTE BP 2024 + DM 1	MONTANT DM 2	TOTAL VOTE BP +DM
21	2111	15 000,00	- 13 500,00	1 500,00
	21312	41 457,34	8 000,00	49 457,34
	21318	55 188,35	2 500,00	57 688,35
	2152	50 000,00	3 000,00	53 000,00
TOTAL		161 645,69	0,00	161 645,69

			SEMENT – DEPENSES en €	
CHAPITRE	ARTICLE		MONTANT DM 2	TOTAL VOTE BP
		2024 + DM 1		+DM
10	10226	47 660,06	- 5 000,00	42 660,06
13	1328	6 396,00	4 900,00	11 296,00
	13461	26 503,00	100,00	26 603,00
TOTAL		80 559,06	0,00	80 559,06

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOPTE, la délibération modificative N°2 du budget principal 2024 telle que présentée ci-dessus ;

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024 Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : $02/12\sqrt{2024}$ Affichage le 02/12/2024

Départeme

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Nombre de conseillers : N° 2024/69

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie BICHAUD

OBJET: BUDGET GÉNÉRAL EXTINCTION DE CRÉANCES PAR AUTORITÉ JUDICIAIRE ADMISSION DE CRÉANCES EN NON-VALEUR

Nomenclature « ACTES » n° 1:7 - Finances locales

Nomenclature « ACTES » n° 2:7.10 - Divers

Nomenclature « ACTES » n° 3: 7.10.2 – Admission en non-valeur

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la communication par le comptable de la commune d'une demande d'admission en non-valeur,

Considérant qu'il sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant total de 1 153,00 € par courrier du 15 octobre 2024, afférentes à des créances de cantine scolaire,

Et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• D'ACCEPTER l'admission en non-valeur proposée ci-dessus,

• ET DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024 Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le :

Départeme

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Nombre de conseillers:

19

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/70

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie BICHAUD

OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (BUDGET PRINCIPAL)

Nomenclature « ACTES » n° 1:7 - Finances locales

Nomenclature « ACTES » n° 2: 7.1 – Décisions budgétaires

Nomenclature « ACTES » n° 3 : 7.1.2 – Délibérations liées au budget

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la réalisation de certaines opérations d'investissement devra commencer dès le début de l'année 2025, sans attendre le vote du budget primitif qui interviendra dans le courant du premier semestre 2025,

Considérant que le montant des dépenses d'investissement que Monsieur le Maire pourra engager, liquider et mandater par chapitre, et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit celui de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, est récapitulé dans le tableau suivant :

Publié le 02/12/2024

Publie le U2/12/2024 ID : 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Budget principal:

Chapitres	Désignation	Budget 2024	25 % Budget 2024
20	Immobilisations incorporelles	17 650,85 €	4 412,71 €
204	Subventions d'équipement versées	34 560,65 €	8 640,16 €
21	Immobilisations corporelles	232 032,66 €	58 008,17 €

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessus,
- ET DIT que les crédits ainsi utilisés seront inscrits au budget primitif communal de l'exercice 2025 lors de son adoption.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024 Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 02/12/2024

Départeme

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Nombre de conseillers :

19

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/71

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Madame Valérie BICHAUD

OBJET: Adhésion au Contrat d'assurance des risques statutaires 2025 – 2028 du CDG 87

Nomenclature « ACTES » n° 1: 9 Autres compétences des Communes

Cette délibération annule et remplace celle du 17 octobre 2024 ayant même objet.

Le Maire rappelle que, dans le cadre des dispositions du code général de la fonction publique, de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Haute-Vienne a par courrier informé la commune d'Oradour-sur-Glane du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Maire/ expose que le Centre de gestion a par la suite communiqué à la Commune d'Oradour-sur-Glane les résultats de la consultation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

9.20%

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'art nº 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances sous gestion pour le compte des collectivités locales et établissements terr

DÉCIDE

D'accepter la proposition suivante :

Assureur: CNP Assurances Courtier: Relyens SPS

Durée du contrat : quatre ans à compter du 1er janvier 2025

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6

mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis:

o Décès

maternité sans franchise)

maternité sans franchise)

- o Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- o Longue maladie, maladie longue durée
- o Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- o Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- o Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- o Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions: (garanties/franchises/taux)

Collectivités employant jusqu'à 15 agents CNRACL

Garanties IJ 90%

CHOIX **TAUX GARANTIES ET FRANCHISES** Tous les risques, avec une franchise de 20 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf X 9.33% maternité sans franchise) Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf 8.76%

Il est précisé que la franchise en maladie ordinaire est maintenue lors de transformation de l'arrêt en longue maladie / longue durée.

Collectivités employant de 16 à 30 agents CNRACL

Garanties IJ 90%

CHOIX **TAUX GARANTIES ET FRANCHISES** Tous les risques, avec une franchise de 20 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf X 9.80% maternité sans franchise) Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf

Il est précisé que la franchise en maladie ordinaire est maintenue lors de transformation de l'arrêt en longue maladie / longue durée.

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.I Titulaires ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C

Risques garantis:

- o Congé pour invalidité imputable au service
- o Grave maladie
- o Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- o Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- o Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions: (garanties/franchises/taux)

Garanties IJ 100%		
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.39 %	X
Tous les risques, avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.29 %	

Garanties IJ 90%			
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX	
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.25 %		
Tous les risques, avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.16 %		

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du Centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative. Cette participation a été fixé à 0.50 % du total des cotisations par le Conseil d'administration du CDG87 en date du 25/09/2024.

D'autoriser le Maire à signer les contrats et conventions en résultant.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024

Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 02/12/2024

Départeme

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Nombre de conseillers : DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/72

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie BICHAUD

OBJET: Protection sociale complémentaire

Nomenclature « ACTES » n° 1:

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 827-1 à L. 827-12 et l'article L.827-7 prévoyant que les centres de gestion concluent des conventions de participation au titre de la protection sociale pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif au nouveau dispositif de participation des employeurs locaux à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement;

Vu l'Accord Collectif National portant réforme de la PSC des ages Publié le 02/12/2024 oristus de la PSC des ages publié le 02

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID : 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG 87 en date du 23 février 2024 approuvant le choix du lancement d'une convention de participation pour répondre à l'obligation de financement de la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu l'avis du Comité social territorial du CDG 87 en date du 18 juillet 2024 concernant le choix de l'opérateur;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG 87 en date du 18 juillet 2024 approuvant le choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation relative au risque prévoyance pour la période du 1^{et} janvier 2025 au 31 décembre 2030 ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 26/01/2024 validant la participation de la collectivité à la procédure de consultation engagée par le CDG 87 en vue de la conclusion d'une convention de participation sur le risque Prévoyance;

Vu la délibération en date du 02/02/2024 donnant mandat au CDG 87 pour mener une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation sur le risque Prévoyance ;

Vu les taux et garanties proposés dans le cadre du contrat collectif à adhésion facultative en matière de prévoyance conclu entre le Centre de gestion de la Haute-Vienne et le groupement RELYENS/MNT;

Vu la délibération n° 2012/95 en date du 11/12/2012 mettant en place une participation au profit des agents pour couvrir le risque Prévoyance par le biais de la labellisation ;

Vu la délibération n° 2019/59 en date du 05/07/2019 mettant en place une participation au profit des agents pour couvrir le risque Prévoyance par le biais de la labellisation ;

Vu l'avis du Comité Social Technique en date du 14/11/2024 relatif au choix de la convention de participation proposée par le CDG 87 et au montant de participation versé aux agents pour le risque Prévoyance

Le Maire expose:

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le risque Prévoyance pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 7€, par agent et par mois, dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Au vu du décret, et en l'absence de transposition normative de l'ac Publié le 02/12/2024 5 LO 11 juillet 2023, les employeurs publics ont le choix de retenir trois participation :

La convention de participation proposée par le CDG 87;

- Une convention de participation mise en place directement par l'employeur;
- La labellisation.

En parallèle, l'article L.827-7 du CGFP confie aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire, à savoir conclure, pour le compte des collectivités territoriales de son ressort et leurs établissements publics, des conventions de participation couvrant les risques prévoyance et santé.

Le CDG 87 a donc lancé le 28 mars 2024 une procédure de mise en concurrence mutualisée afin de conclure une convention de participation pour le risque prévoyance au profit des collectivités et établissement publics du département l'ayant sollicité.

A l'issue de cette procédure, le CDG 87 a souscrit une convention de participation pour le risque Prévoyance, auprès du groupement RELYENS / MNT pour une durée de 6 ans à compter du 1^{et} janvier 2025.

Le Maire rappelle que les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à cette convention par délibération de leur assemblée délibérante, après consultation du Comité Social Territorial et que l'employeur doit également définir le montant de participation financière accordée aux agents qui choisiraient d'adhérer au contrat proposé par RELYENS / MNT en application de la convention de participation signée avec le CDG 87.

L'autorité territoriale précise que l'adhésion des agents à cette convention de participation n'est pas obligatoire; que chacun décide d'y adhérer volontairement et de choisir son niveau de garantie mais que seuls les agents adhérents à cette convention seront éligibles à la participation de l'employeur.

Le Maire précise que par délibération en date du 11/12/2012, la collectivité d'Oradour sur Glane avait mis en place une participation d'un montant de 4 €/agent/mois, via la labellisation. Puis par délibération en date du 05/07/2019, la collectivité d'Oradour sur Glane avait mis en place une participation d'un montant de 5 €/agent/mois, via la labellisation.

L'autorité territoriale propose d'adhérer à la convention de participation du CDG 87 et de définir un montant de participation employeur à la prévoyance de 10 €/agent/mois.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide :

Article 1: d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, conclue entre le CDG 87 et RELYENS / MNT, avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Article 2: de prendre acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et de verser une participation financière de 10 € bruts par agent et par mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit au contrat proposé par RELYENS / MNT dans le cadre de la convention de participation du CDG 87.

Article 3 : de retenir la modalité de versement de participation suivante : versement direct aux agents.

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Article 4: d'autoriser le Maire ou son représentant à signer to Publié le 02/12/2024 l'exécution de la présente délibération et notamment tout documer ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE CDG 87 et RELYENS / MNT.

Article 5 : d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024

Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 02/12/2024

Départeme

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Nombre de conseillers :

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

<u>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>N° 2024/73</u>

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX. Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2014

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie BICHAUD

OBJET: RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 4 - Fonction publique

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Nomenclature « ACTES » n° 3: 4.1.1 – Création, transformation de postes

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant que la Ville d'Oradour-sur-Glane souhaite recruter un adjoint technique chargé de la garderie périscolaire, de la surveillance cantine et cour, de l'entretien des locaux (cantine, salles municipales, complexes sportifs, bâtiments publics) à temps non complet à raison de ... heures hebdomadaires,

Et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité 10 : 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024 Publié le 02/12/2024

- DE CRÉER un poste permanent d'adjoint technique territorial à compter du 1er janvier 2025 et ce, à raison de 28/35ème,
- DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits chaque année au budget communal,
- ET DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024 Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 02/12/2024Affichage le 02/12/2024

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Nombre de conseillers : DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/74

19

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX. Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie BICHAUD

OBJET : Création d'un poste de rédacteur territorial

Nomenclature « ACTES » n° 1:4 - Fonction publique

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de la

F.P.T.

Nomenclature « ACTES » n° 3: 4.1.1 – Création, transformation de postes

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} janvier 2025, un emploi permanent de Rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Rédacteur territorial à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de comptable et de gestionnaire de la collectivité à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025

• D'autoriser le Maire à engager les démarches et à signer toutes les pièces ou documents nécessaires pour mener à bien ce recrutement.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024 Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 02/12/2024Affichage le 02/12/2024

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Nombre de conseillers:

19

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

<u>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> N° 2024/75

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX. Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Madame Valérie BICHAUD

OBJET: Remplacement de Monsieur Jean BALLOT au sein de la Commission d'Appel d'Offres

Nomenclature « ACTES » n° 1:5. Institutions et vie politique

Vu le Code général des collectivités territoriales, Considérant la nécessité de remplacer Monsieur Jean BALLOT au sein de la Commission d'Appel d'Offres, Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

DESIGNE

Monsieur Clément BOSSELUT pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Monsieur Jean BALLOT,

ET DE DONNER tous pouvoirs à M. le Publié le 02/12/2024 présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024 ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024 Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 04/2/2024Affichage le 02/|2/2024

Départeme

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Nombre de conseillers: N° 2024/76

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

19

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT, M Landry BOISSELET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie BICHAUD

OBJET: Subventions exceptionnelles

Nomenclature « ACTES » n° 1:7 - finances locales

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2024,

Considérant les demandes formulées par deux associations sportives locales sollicitant une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2024,

Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

D'un montant de 1 000 € à l'association « la Pétanque Publié le 02/12/2024

D'un montant de 550 € à l'USO Basket

- DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget
- ET DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024

Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 02/12/2024 Affichage le 02/12/2024

Départeme

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Recu en préfecture le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Nombre de conseillers: N° 2024/77

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

19

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX. Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie BICHAUD

OBJET: DEMANDE DE DEVIS ET SUBVENTIONS – TRAVAUX **CRECHE BRIN D'EVEIL**

Nomenclature « ACTES » n° 1:7 - Finances locales Nomenclature « ACTES » n° 2: 7.5 Subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les différentes demandes formulées par la Mutualité Française Limousine, en charge de la gestion de la crèche « Brin d'Eveil » au travers d'une délégation de service public concernant notamment:

L'installation d'un système de protection solaire extérieur,

L'acquisition et l'installation d'un jeu éducatif et de motricité extérieur

Considérant le coût des opérations et la nécessité d'obtenir l'accord des services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine,

Et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE DE :

- **SOLLICITER** des devis auprès de différents prestataires pour les deux projets,
- **SOLLICITER** l'avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine afin de connaître ses préconisations,
- **SOLLICITER** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne des subventions au taux le plus élevé possible, pour réaliser ces projets,
- **SOLLICITER** tout autre potentiel financeur public pour mener à bien ces deux projets,
- AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires pour conduire ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024 Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 02/12/2024

Départeme

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Nombre de conseillers : DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/78

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie BICHAUD

OBJET: Vente de terrains - les Garennes Les Carderies

Nomenclature « ACTES » n° 1:3 – Domaine et Patrimoine

Nomenclature « ACTES » n° 2: 3.2 – Aliénations

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition d'acquisition pour partie du terrain communal (parcelle cadastrée section AV 246) formulée à la Ville d'Oradour-sur-Glane pour une surface d'environ 1 500 m²,

Considérant que le Conseil municipal a fait connaître son souhait de céder cette parcelle pour accueillir une construction nouvelle,

Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de proposer une cession partielle de la parcelle cadastrée AV 246 pour une surface voisine de 1 500 m² au prix de 26 € le m²,
- de faire prendre en charge les frais de bornage afférents à cette division parcellaire à l'acheteur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à cette délibération

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024 Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 02/12/2024

Départen

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

Nombre de conseillers :

17

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

<u>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>N° 2024/79</u>

Séance du Jeudi 28 Novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie BICHAUD

OBJET: ACQUISITION DE TERRAINS POUR PERMETTRE L'INSTALLATION D'UNE ŒUVRE

Nomenclature « ACTES » n° 1: 9 – Autres domaines de compétence des communes

Nomenclature « ACTES » n° 2: 9.1 – Divers

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une œuvre de l'artiste allemande Nessi Nezilla, dénommée « Paper Bomb », devrait être installée le 10 juin 2025 à Oradour.

Des œuvres similaires sont déjà installées en Allemagne mais aussi à Tulle.

Il propose de retenir un terrain pour accueillir cette œuvre.

Il rappelle que ce projet d'impalntation sera soumis à Madame l'Architecte des Bâtiments de France.

Il propose de retenir les parcelles cadastrées section AR 41 (418 m²) et AR 2 (9 m²), propriétés de l'indivision ROUIHAC et solliciter les membres de l'indivision afin que la commune puisse acquérir ces terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Security Researce de 12/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

DECIDE:

1° D'APPROUVER le projet tel que présenté;

2° DE RECHERCHER ET CONTACTER les propriétaires indivis des terrains,

3° D'ACQUERIR les deux parcelles (AR 2 et AR 41) propriété de l'indivision ROUILHAC;

4° DE DONNER au Maire tous pouvoirs afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

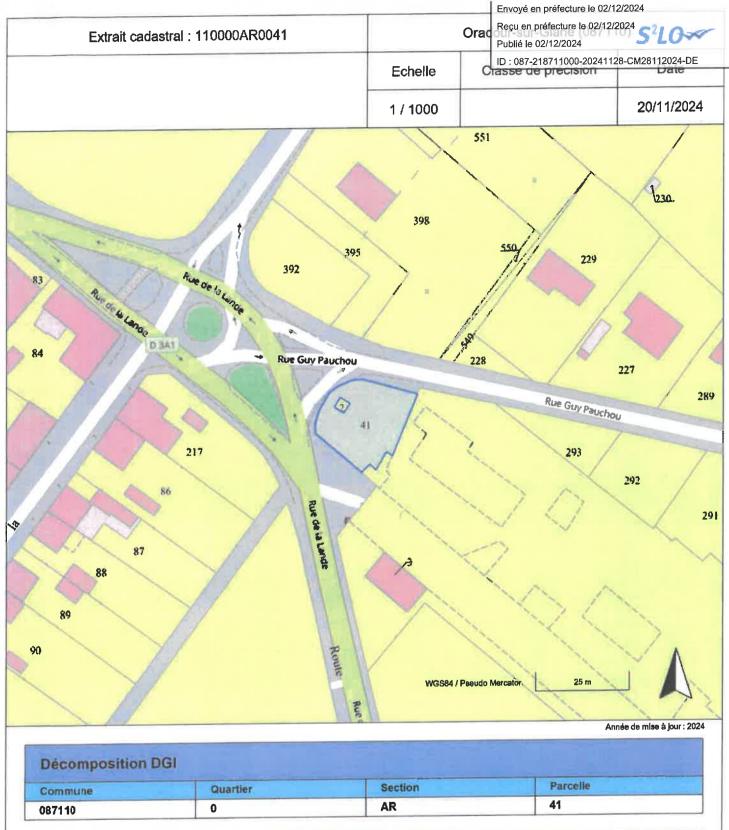
Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 Novembre 2024

Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le :

02/12/2024



Informations de la parcel	lle la
Département	Haute-Vienne (87)
Commune	Oradour-sur-Glane (087110)
Surface cadastrale	418 m²
Adresse	LE VIGNAUD OUEST
Date d'acte	17/05/2019

Document n'ayant aucune valeur juridique

Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le 02/12/2024
10 -007 040744000 00044400 CM00440004 DE

Proprietaires		ID :087-218711000-20241128-CM28112024-D
Monsieur TOLLET Maxime		
propriétaire	MBXTZT	
Indivision	indivîsion simple	
Monsieur ROUILHAC Jean Marie		
propriétaire	MBXTZN	
Indivision	indivision simple	
Monsieur ROUILHAC Jacques		
propriétaire	MBXTZP	
Indivision	indivision simple	
Madame ROUILHAC Martine		
propriétaire	MBXTZQ	
Indivision	indivision simple	
Madame LAGRENEE Cynthia		
propriétaire	MBXTZR	
Indivision	indivision simple	
Monsieur TOLLET David		
propriétaire	MBXTZS	
Indivision	indivision simple	

Informations complé	mentaires
PLU	418 m ² en NT ()
Servitude	Eglise Saint Martin Date de mise en place :
Servitude	AC1 Lanterne des morts dans le cimetière inscrit sur inventaire des Monuments Historiques le 06/02/1926 Date de mise en place :
Servitude	Village Martyr Date de mise en place :

Départeme

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

<u>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> N° 2024/80

Nombre de conseillers:

19

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie BICHAUD

<u>OBJET</u>: <u>Biens de section – intégration dans le domaine privé de la commune</u>

Nomenclature « ACTES » n° 1:3 – Domaine et Patrimoine

Nomenclature « ACTES » n° 2: 3.2 - Aliénations

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 85-30 du 09 janvier 1985 relative à la protection de la montagne dite Loi Montagne.

Vu la loi n° 99-574 du 09 juillet 1999 portant loi d'orientation agricole de 1999, Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 portant libertés et responsabilités du 13 août 2004,

Vu la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2024/40 en date du 05 juillet 2024 et du 17 octobre 2024 décidant du lancement de la procédure de la vente des

Reçu en préfecture le 02/12/2024

biens de sections à la Valade suite à l'enregistrement de certains habitants du village,

Considérant que les parcelles cadastrées section BO numéros 225 et 367 sont considérées comme des biens de section,

Considérant la nécessité de réfléchir de manière globale sur le devenir des biens de sections,

Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De surseoir aux décisions prises lors des séances de Conseil municipal précédentes,
- De lancer une procédure globale de réflexion sur le devenir des biens de sections et notamment la possibilité d'une aliénation afin d'intégrer ces différents biens dans le domaine privé de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les démarches nécessaires en application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024

Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 02/12/2024

Affichage le 02/12/2024

Recensement des Biens de Sections

Création	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2012-06-08	2012-06-08	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	2003-08-13	
uméro court	BO 0318	80 0316	BO 0111	BO 0366	BO 0367	BO 0225	BN 0157	BK 0262	Bi 0101	BI 0089	BI 0064	BI 0279	BI 0085	BE 0054	BD 0012	BD 0204	AZ 0136	AZ 0135	AZ 0086	AZ 0083	AZ 0084	AY 0120	AY 0119	AX 0134	AX 0006	AX 0133	AL 0111	AL 0145	AE 0160	
Superficie fiscale en m². Numéro court	39	561	260	20	850	1400	1300	069	29	820	401	478	820	35	1900	20	4	89	142	1102	398	377	777	096	610	2740	066	410	5	18587
S																											⊢	⊢	 	Total
Nom du premier propriétaire	SECTION DE LA FAUVETTE	SECTION DE LA VALADE	SECTION DE DIEULIDOU	SECTION DE LA BASSE-FORET	SECTION DU BREUIL	SECTION DE MAZENTY	SECTION D'ORBAGNAC	SECTION DU CROS	SECTION DU REPAIRE	SECTION DU CROS	SECTION DES BORDES ET DE CHEZ PENOT	SECTION DES BORDES ET DE CHEZ PENOT	SECTION DES BORDES ET DE CHEZ PENOT																	
Identifiant	110000BO0318	110000800316	110000BO0111	110000BO0366	110000BO0367	110000BO0225	110000BN0157	110000BK0262	110000810101	110000BI0089	110000Bl0064	110000BI0279	110000BI0085	110000BE0054	110000BD0012	110000BD0204	110000AZ0136	110000AZ0135	110000AZ0086	110000AZ0083	110000AZ0084	110000AY0120	110000AY0119	110000AX0134	110000AX0006	110000AX0133	110000AL0111	110000AL0145	110000AE0160	

Envoye en prerecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024 52LO

8-CM28112024-DE

RELEVE DE PROPRIETE

Année de m.a.j 2024

Département : Haute-Vienne (87) Commune : Oradour-sur-Glane (110)

Propriétaire(s)

Numéro communal + 13

SECTION D'ORBAGNAC

NUMERO COMMUNAL + 13

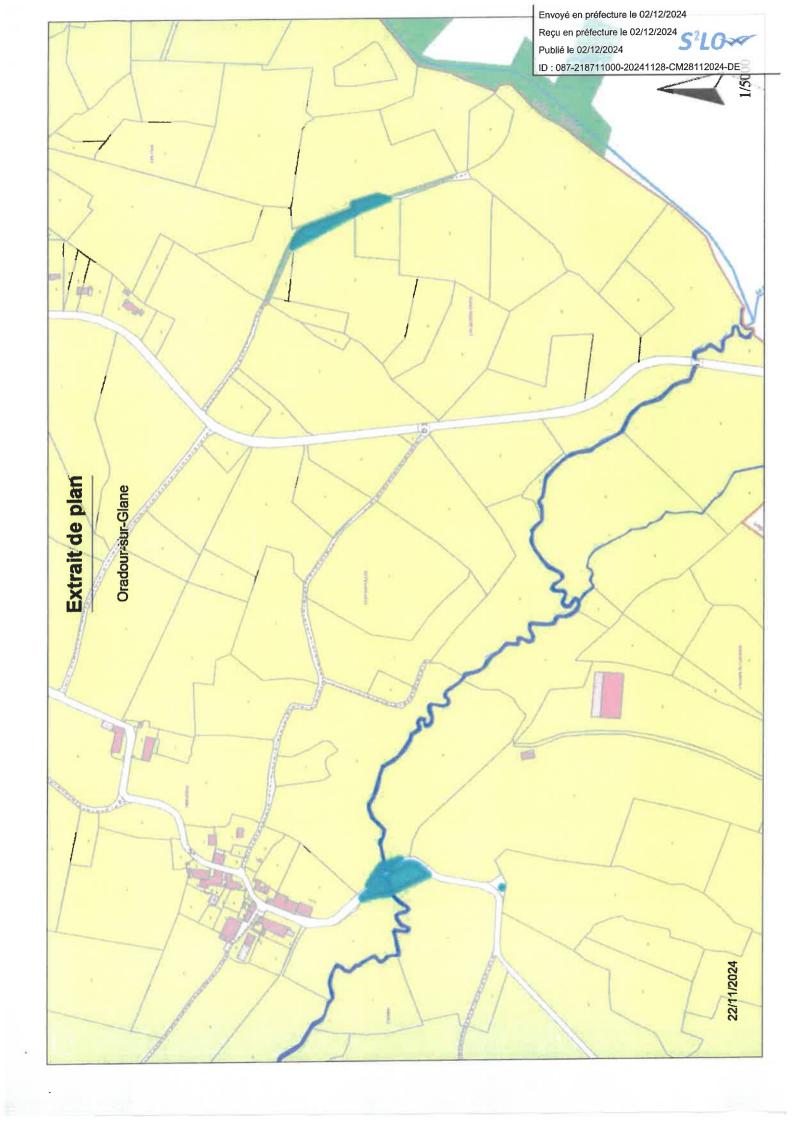
propriétaire PBBDSD

MAIRIE D ORADOUR SUR GLANE 87520 ORADOUR SUR GLANE

Propriété(s) non batie(s)

		livre foncier											e le C			24 0-20:	241
		année retour									100	00	JZ		00	5-20.	_ 7 7
		année début															
EVALUATION	Exonération	fraction a rc exo	0.02	0.02	0.18	0.18	1.16	1.16	0.01	0.01	0.01	0.01					
EVA	Exc	%exo	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20			
		nat exo	TA	TA	TA	TA	TA	TA	TA	TA	TA	TA	TA	TA			
		coll	ņ	CC	C	25	O	gg	O	20	၁	29	Ç	GC			
		revenu	80.0		0.89		5.79		0.03		0.03					6.82 €	
		classe	-		3		7		_				-				
		nature clut spé															
NO		gr/ ss/ grp	ij		Т		Д		1		7		ı		so	Revenu cadastral	
EVALUATION		série tarif	A		A		Ą		4		⋖		¥		Ą	Reve	
EV		ref pdl- lot															
		contenance Ha a Ca	777		377		11 02		3 98		1 42		68		4	28 89	
		surf co														Surface totale	
		parc prim														Surface	
		code voie	BB167		BB167	ub-ubbuffettib	BB033		BB033		BB047		BB164		BB164	90	0 6
																rexo	reg r imp
PRIETES		nature et nom de la voie ou lien-dit	ENTS		/ENTS						ES					06	90
DESIGNATION DES PROPRIETES		n de la	LES QUATRE VENTS		LES QUATRE VENTS		CHABRI		CHABRI		LES CHAVAILLES		PRUNEAUX		PRUNEAUX	rexo	r imp
DESIGNA		Nº voirie	. –				_		-							1.38 €	5.44 €
		N° de plan	119		120		83		84		98	, ~~	135		136		
		sect.	AY		ΑŸ		ΑZ		YZ Y		ΑZ		ΑZ		ΥZ	rexo	rimp
		Ort.														Č	3

Edition du 20/11/2024



Reçu en préfecture le 02/12/2024 ___

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

RELEVE DE PROPRIETE

Année de m.a.j 2024

Département : Haute-Vienne (87) Commune : Oradour-sur-Glane (110)

Propriétaire(s)

Numéro communal +7

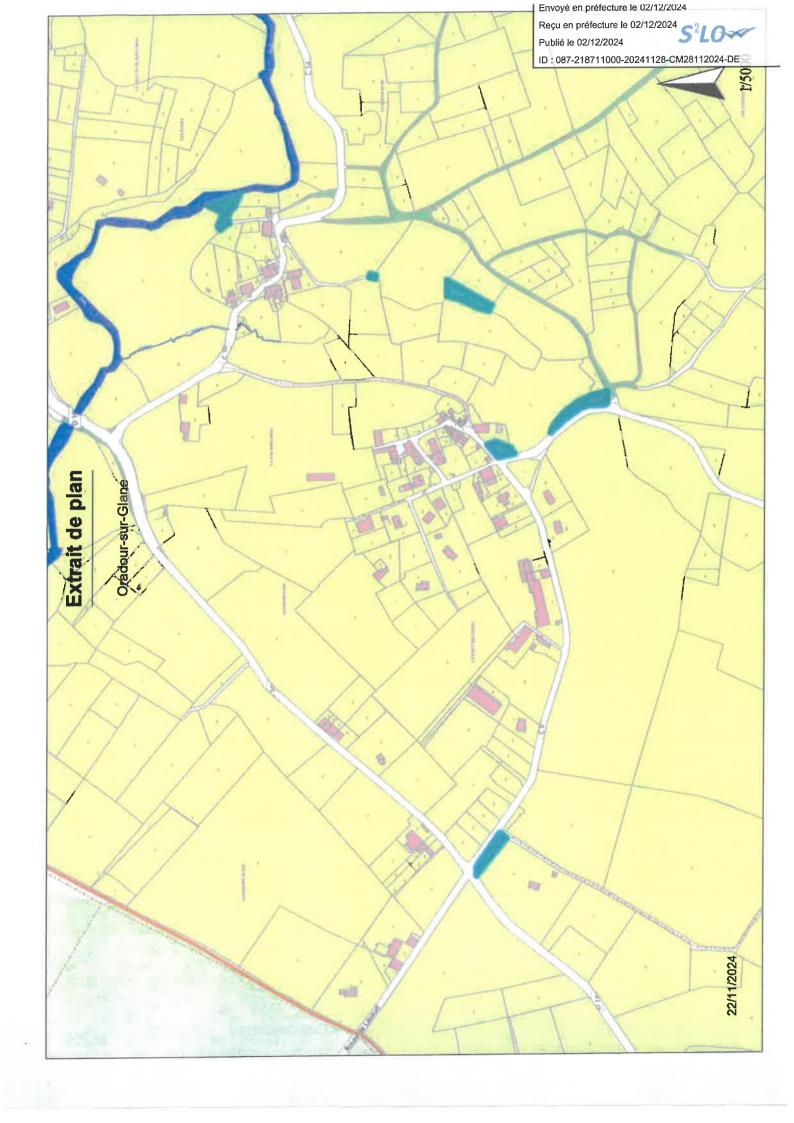
NUMERO COMMUNAL+7

propriétaire PBBDX8

SECTION DE DIEULIDOU MAIRIE D ORADOUR SUR GLANE 87520 ORADOUR SUR GLANE Propriété(s) non batie(s)

	DESIGN	DESIGNATION DES PROPRIETES	OPRIETES					EVA	EVALUATION	~						Eva	Evandation			
No de	N° voirie	na de la	nature et nom de la voie ou lieu-dit	code vole	parc	Surf	contenance refpdi- Ha a Ca lot	1	série g tarif	gr/ ss/ 1	nature clut spé	classe	revenu	lloo	nat exo	%ехо	fraction a	année début	année	livre
2		LE HAUT DIEULIDOU	ULIDOU	BB100			4 01				•	3	16.0	ပ	TA	20				
														သွ	TA	20	0.19			
85		LE HAUT DIEULIDOU	ULIDOU	BB100			8 20		A	PC P	PACAG	S	0.78	O	TA	20	91.0			
														ဗ	TA	20	0.16			
68		LE HAUT DIEULIDOU	ULIDOU	BB100			8 50		∢	BT		en	0.05	ပ	T.	20	0.01			
	101.00\n+******													9	ΤA	20	0.01			
101		LE HAUT DIEULIDOU	ULIDOU	BB100			29		Ą	五	ETANG	-	0.42	ပ	TA	20	80:0			I
														၁၀	ŢĄ	70	0.08			D : 0
279		route DE MASSEMPY	SEMPY	0124			4 78		¥	T		erh	1.15	၁	Ţ	20	0.23)87-2
	,													gc	ΤA	20	0.23			2187
262		LE BAS DIEULIDOU	CIDOU	BB002			9		٧	PC P	PACAG	٧٦	99.0	O	TA	70	0.13			'110
														ည	TA	20	0.13			00-2
	0,8 €	rexo		rexo 06		Surface totale	32 68		Revenu	Revenu cadastral			4.02 €							0241
	3.22 €	r imp	0 € Keg	rimp 0.6	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·															128-

Edition du 22/11/2024



Année de m.a.j 2024

Département : Haute-Vienne (87) Commune : Oradour-sur-Glane (110)

Propriétaire(s)

Numéro communal +8

NUMERO COMMUNAL +8

propriétaire PBBD3C

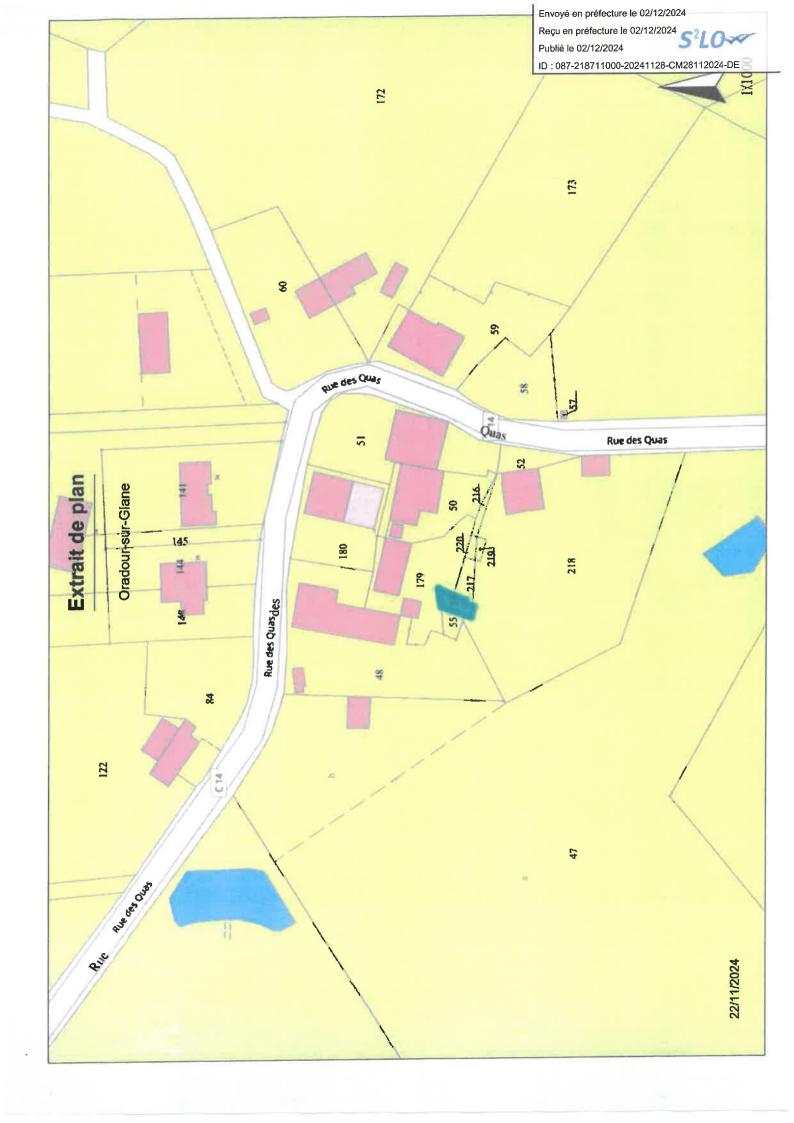
MAIRIE 87520 ORADOUR SUR GLANE SECTION DE LA BASSE-FORET

Propriété(s) non batie(s)

		DESIGN	DESIGNATION DES PROPRIETES	Salitade						E.V.4	WAT II ATTON	2						EV/	ALUATIO	z		
		10000								74.77	T TOOT							æ	Exonération			
Ort. sect.	Nº de plan	N° voirie	n: de la	nature et nom de la voie ou lieu-dit		code vole	parc	, Jans	contenance ref pdl- séric HaaCa lot tarif	ref pdl- lot	série tarif	gr/ 35/ grp	nature clut spé	classe	reveno	Hos	nat exo	%exo	fraction s rc exo	innée Jébut	année retour	année livre retour foncier
BE	BE 54		LA BASSE FORET	RET		BB005			35		4	r		-	16.0	0	ΤĀ	20	90:0			
																8	TA	20	90.0			
Com	OX:	0.06 €	rexo	06	rexo	90	V 2	surface totale	35		Reven	Revenu cadastral	_		0,31 €							
rimp	du	0.25 € r imp	r imp	90	0 € rimp	90																

Edition du 22/11/2024

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024 Publié le 02/12/2024



Reçu en préfecture le 02/12/2024

1128-CM28112024-DE

Département : Haute-Vienne (87) Commune : Oradour-sur-Glane (110) Année de m.a.j 2024

Numéro communal + 9

Propriétaire(s)

RELEVE DE PROPRIETE

NUMERO COMMUNAL + 9

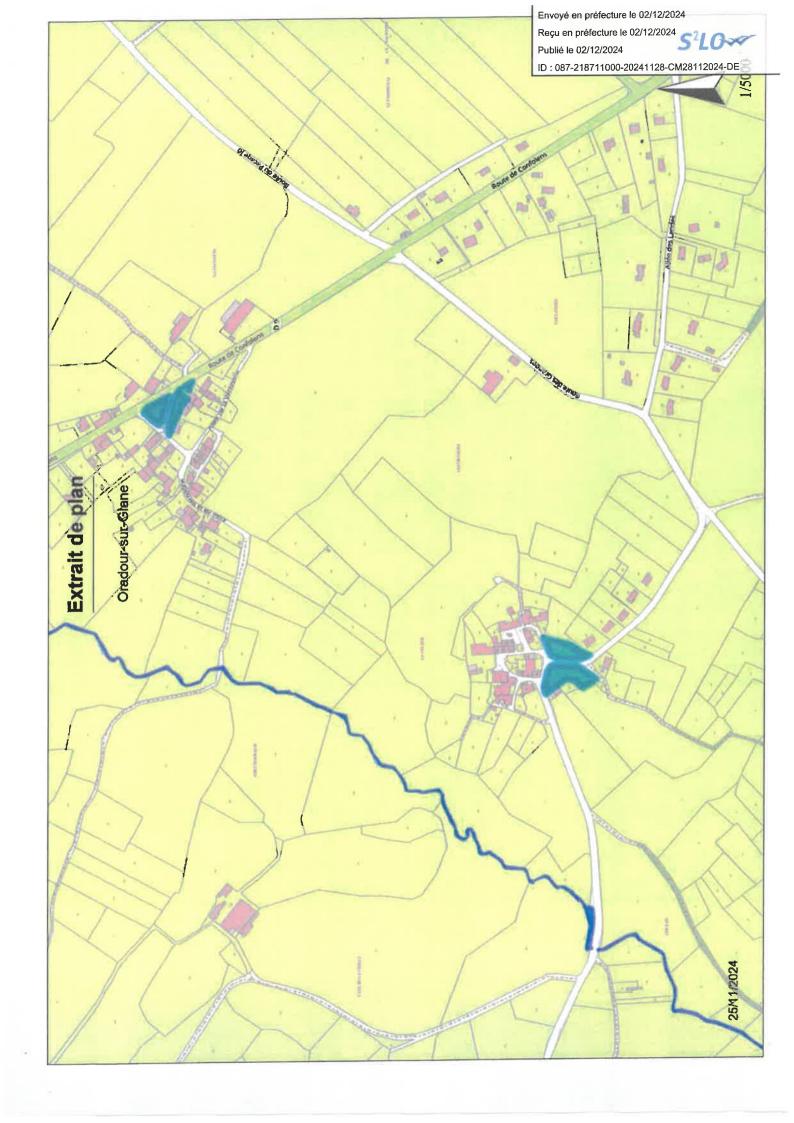
propriétaire PBBD4V

SECTION DE LA FAUVETTE MAIRIE D ORADOUR SUR GLANE 87520 ORADOUR SUR GLANE

Propriété(s) non batie(s)

	se livre	<u> </u>								Pı	ıblié	le 0	2/12	ture /202/ 1000	1
	année année début retour														
EVALUATION Exonération	fraction a rc exo d	0.27	0.27	29'0	29.0	0.27	0.27	0.02	0.02	0.03	0.03	0.41	0.41		
EV.	oxe%	20	20	20	70	70	20	20	20	70	20	20	20		
	nat exo	ΤĀ	TA	ΤĀ	ΤĀ	ΤĀ	TA	TA	TA	TA	TA	TA	TA		
	Hoo.	υ	ၓၟ	ຽ	ပ္ပ	S	gc	U	ည	ပ	ဌ	ပ	ည		
	revenu	1.33		3.34		1.33		0.1		0.13		2.04		8.27 €	
	classe	m		3		ю		က		m		м			
	nature clut spé													lg.	
NOI	gr/ ss/	Н		Ĺ		T		H		T		Т		Revenu cadastral	
EVALUATION	série tarif	∢		Ą		Ą		¥		¥		4		Re	
Ð	ref pdl- lot														
	contenance Ha a Ca	2 60		14 00		5 61		39		50		8 30		34 60	
	अपर्													Surface totale	
	parc					113		113		202		202			ω.
	code voie	0154		BB196		0154		0033		BB196		BB196		90	90
														rexo	reg rimp
PRIETES	nature et nom de la voie ou lieu-dit	æ				E SE		LENS						90	06
DESIGNATION DES PROPRIETES	nai de la v	place DU PRIEURE		LA VALADE		place DU PRIEURE		route DE CONFOLENS		LA VALADE		LA VALADE		rexo	r imp
DESIGNAT	N° voirie	<u> </u>				Ω,		E .		p=-i		1		1.67 €	6.6 €
	Nº de pisn	111		225		316	Pall	318		366		367			,
	sect.	90 B0		BO		BO		B0		ВО		ВО		rexo	r imp
	Qrt.													,	3

Edition du 25/11/2024



Année de m.a. j 2024

Département : Haute-Vienne (87) Commune : Oradour-sur-Glane (110)

Propriétaire(s)

Numéro communal + 10

NUMERO COMMUNAL + 10

propriétaire PBBD7L

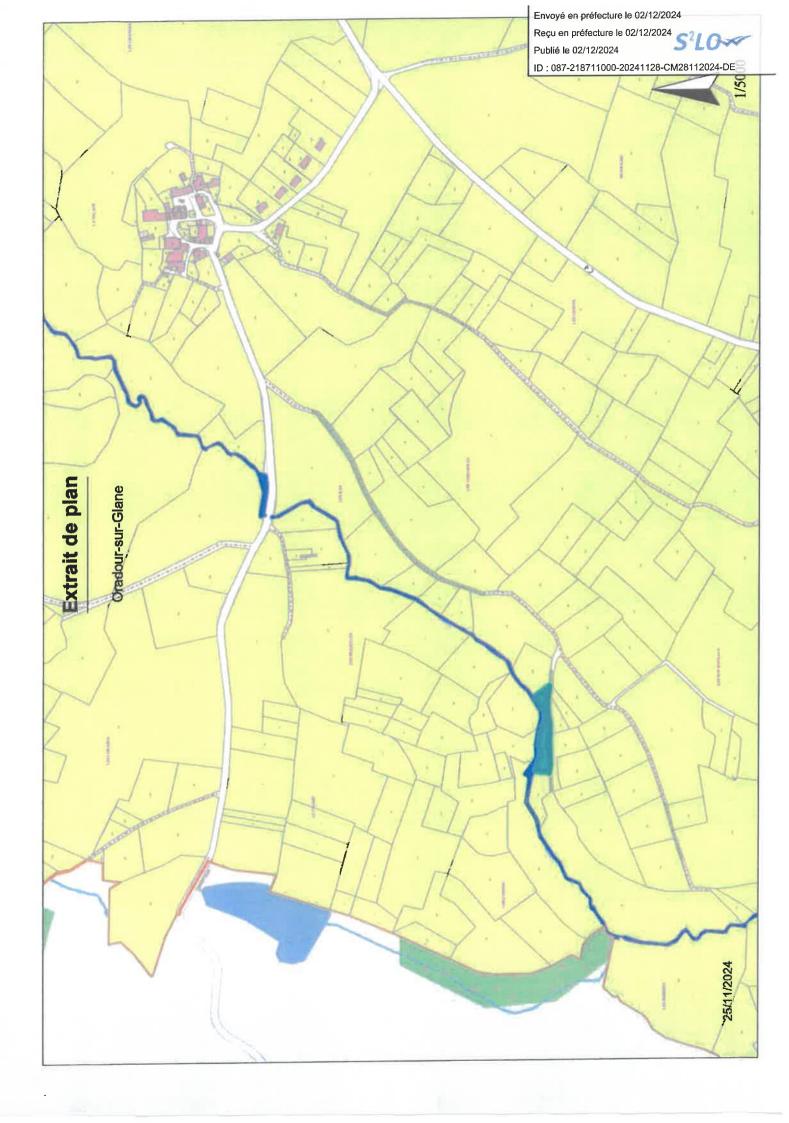
87520 ORADOUR SUR GLANE SECTION DE LA VALADE

Propriété(s) non batie(s)

			DESIGNA	DESIGNATION DES PROPRIETES	OPDITUTE						121	NOTTAL TAXA	ž						EVA	LUATION	יעו			
			NO.	TION DESIGN	OI MELES						ā	TEOTE	5						Ex	Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	I de la	nature et nom de la voie ou lieu-dit	#	code vole	parc	surf	contenunce refpdl- sé Hun Ca lot ta	ref pdl- lot	série tarif	gr/ ss/ grp	nature clut spé	classe	revenu	floo	nat exo	%ехо	fraction rc exo	année début	année retour	livre foncier	
	BN	157		CHEZ PIFFOU			BB055			13 00		∢	BI	:	en.	0.08	ပ	TA	20	0.02				
																	ЭĐ	TA		0.02				
5	rexo		0.02 €	rexo	90	rexo	0 0	Sur	Surface totale	13 00		Reve	Revenu cadastral	al le		0.08 €								
	r imp		9 90.0	r imp	90	rimp rimp	9 0 dt	(4)																

Edition du 25/11/2024

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024 Publié le 02/12/2024



Année de m.a.j 2024

Département : Haute-Vienne (87) Commune : Oradour-sur-Glane (110)

Propriétaire(s)

Numéro communal + 11

NUMERO COMMUNAL + 11

propriétaire PBBFBS

SECTION DE MAZENTY 87520 ORADOUR SUR GLANE Propriété(s) non batie(s)

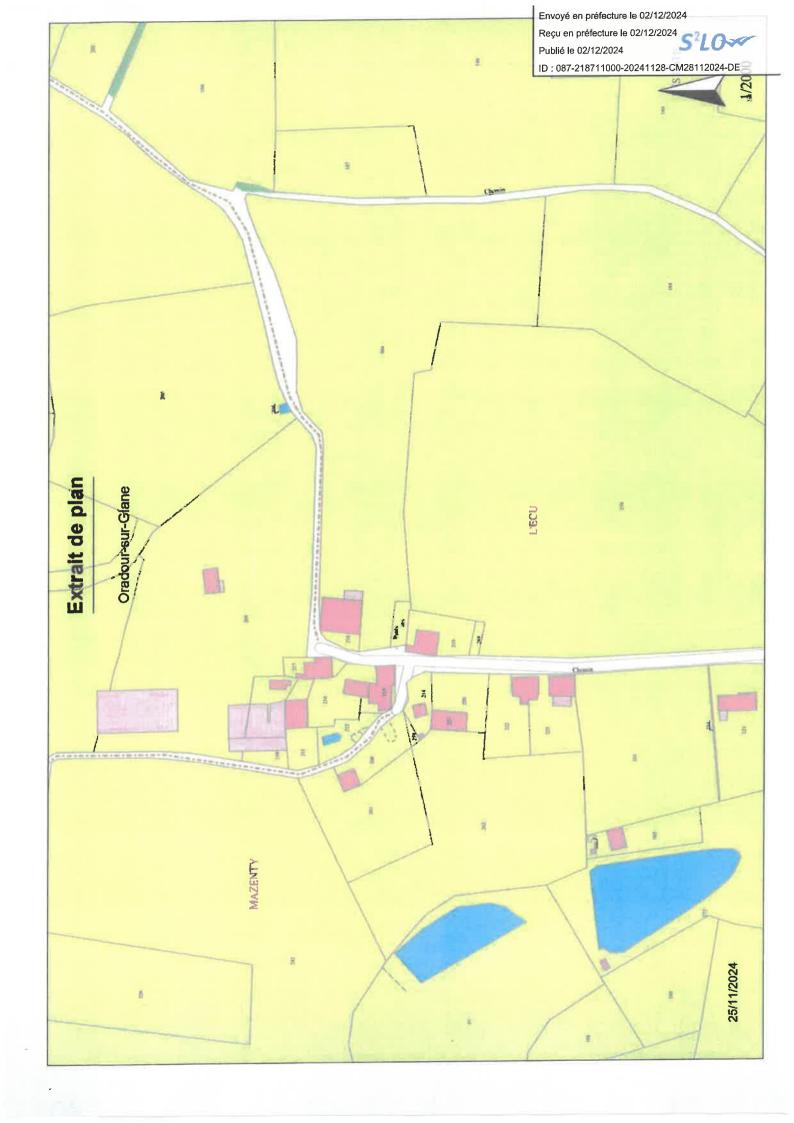
		DECICA	DESIGNATION DES PROPRIETES	ADDIETEC						DAYA	NOTTALLIAVA							EVA	EVALUATION	120		
		No.	WI CER WOLLD							EAG	COUNCI							Ex	onération			
Qrt. sect.	N° de plan	Nº voirie	n de la	nature et nom de la voie ou lieu-dit		code vole	parc s prim	surf col	contenance refpd!- sé HaaCa lot ta	ef pdl-	rte	gr/ ss/ m grp cle	nature cl	classe	revenu	lloo	nat exo	f oxa%	fraction rc exo	année début	année retour	llvre foacier
GB	204		LES COMBEAUX	X		BB062			20			E ET	ANG.	_	0.29	ပ	TA	20	90'0			1
																25	ΤΑ		90'0			
rexo	Q	0.06 €	Texo	90	rexo	90	Surfa	ce totale	20		Revenu	Revenu cadastral			0.29 €							
r imp	Q.	0.23 €	rimp	06 0	rimp	90																

Edition du 25/11/2024

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024



Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

RELEVE DE PROPRIETE

Année de m.a.j 2024

Département : Haute-Vienne (87) Commune : Oradour-sur-Glane (110)

Propriétaire(s)

Numéro communal + 12

NUMERO COMMUNAL + 12

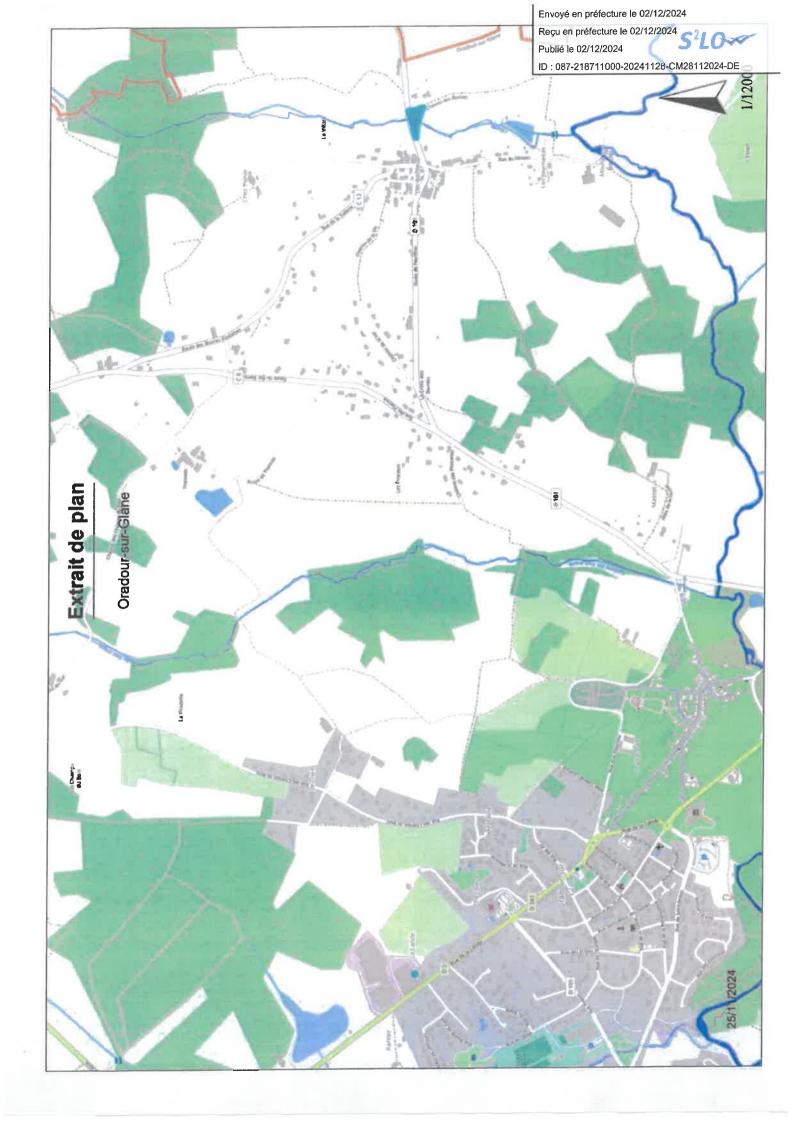
propriétaire PBBFJT

MAIRJE D ORADOUR SUR GLANE 87520 ORADOUR SUR GLANE SECTION DES BORDES ET DE CHEZ PENOT

Propriété(s) non batie(s)

Continuous Description Continuous Continuous Description Continuous Description Continuous Continuous Description Continuous Co			DESIGN	ATION DEC PDC	Satarade						ENZAR ET	MOTTA						EV.	EVALUATION	z	
No No No No No No No No			NE STORY	ALION DESTRA	OI MIELES						EVALO	ALION						E	konération		
AE 160 LA LANDE BB106 148 5 A S AL 111 chemin DES BERLOTS 0015 990 A PC PACAG 5 0.94 C TA 20 0.19 AL 145 Invite DE PEYRILHAC 0147 410 A PC PACAG 5 0.39 C TA 20 0.09 Fextor 1405 Reventu endastral 1.33 € TA 20 0.08	Ort. sect.			na de la	ature et nom voie ou lieu~	dit	code voie		surf co	ntenance ref	pdl- sér: ot tari					lloo	nat exo	%ex0	fraction rc exo		livre oncier
AL 111 chemin DES BERLOTS	AE			LA LANDE			BB106			ło.											
AL 145 revole DE PEYRILHAC 0147 4 10 A PC PACAG 5 0.39 C TA 20 0.19 rexo 0.27 € rexo 0.6 rexo 0 € Surface totale 14 05 Revenu cadastral 1.33 € TA 20 0.08	AL		*******	chemin DES BE	ERLOTS		0015			06 6	4	P.		ss O	0.94		TA	20	0.19		
AL 145 route DE PEYRILHAC 0147 410 A PC PACAG 5 0.39 C TA 20 0.08 r exo 0.27 € r exo 0 € Surface totale 14 05 Revenu endastral 1.33 € T 20 0.08 r imp 0 € r imp 0 € r imp 0 € Surface totale 14 05 Revenu endastral 1.33 € 1.33 €																છ	Ţ	20	0.19		
rexo 0.27 € rexo 0 € Surface totale 14 05 Revenu cadastral GC TA 20 rimp 1.06 € rimp 0 € rimp 0 € rimp 0 € rimp	AL	145		route DE PEYR	ULHAC		0147			4 10	∢		PACA		0.39		TA	20	0.08		
r exo 0.27 € r exo 0 € r exo 0 € Surface totale 1405 Revenu cadastral 1.33 € r imp 0 € <																ည	TA	20	80.0		
rimp 1.06		эхо					90	Surface	totale	14 05		ceverus cad	astral		1.33 (QJ.					
		dш	1.06 €		90	reg rimp	90														

Edition du 25/11/2024



Année de m.a.j 2024

Département : Haute-Vienne (87) Commune : Oradour-sur-Glane (110)

Propriétaire(s)

Numéro communal + 42

NUMERO COMMUNAL + 42

propriétaire PBBJ7T

SECTION DU BREUIL
87520 ORADOUR SUR GLANE

Propriété(s) non batie(s)

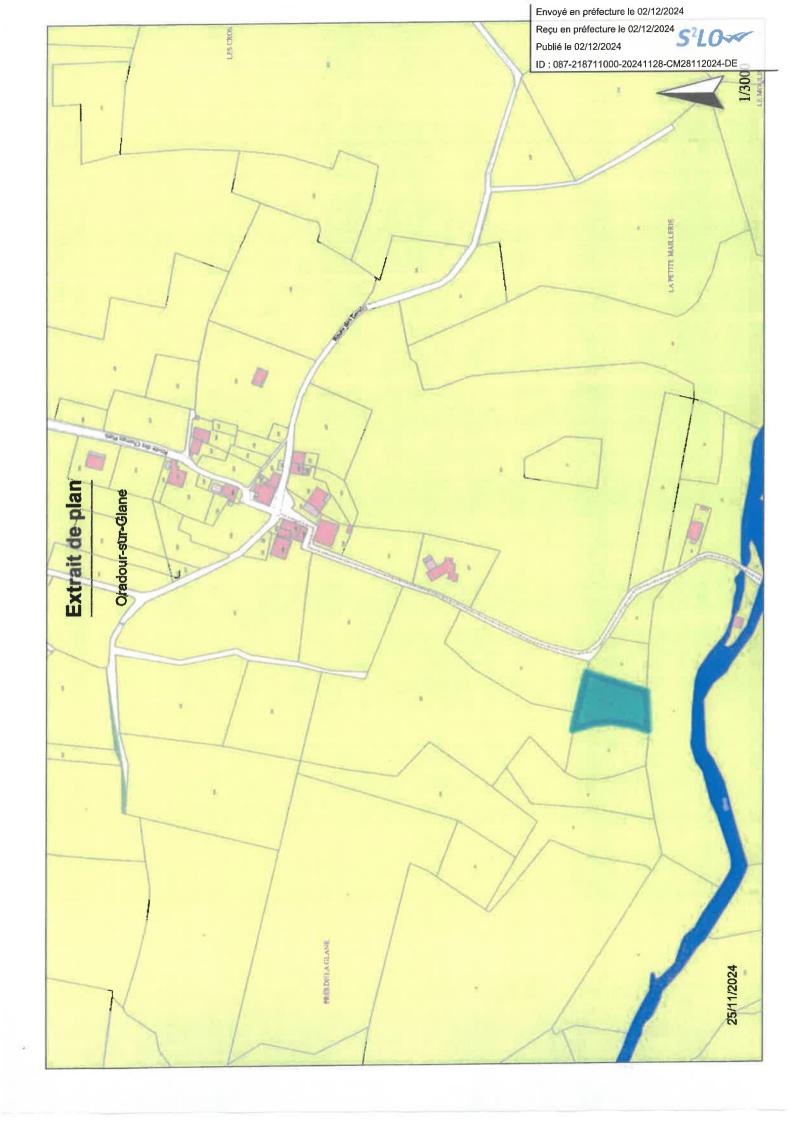
		DESIGNA	DESIGNATION DES PROPERTES	OPPUTTE						FVA	WOLTAIT IAVA	2						EV	LUATIO	z		
		THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON ADDRESS O		OF VALIDATION														ā	Exonération			
Ort. sect.	N° de plan	N° voirie	de la	nature et nom de la voie ou lieu-dit		code voie	parc	surf CC	contenance refpdl- HaaCa lot	ef pdl- lot	série tarif	gr/ ss/ 1	nature clut spé	classe	revenu	Noo	nat exo	%ехо	fraction rc exo	année début	année retour	livre foncier
BD 12	12		PRES DE LA GLANE	TANE		BB160			19 00		4	BT		ED.	0.1	ပ	₹	20	0.02			
																႘ၟ	ΤΑ	20	0.02			
rexo		0.02 €	rexo	90	rexo	90	Surface	surface totale	19 00		Revem	Revenu cadastral			0.1 €							
rimp		0.08 € rimp	r imp	0 €	neg 0 € rimp	0 6																

Edition du 25/11/2024

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024



Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

RELEVE DE PROPRIETE

Année de m.a.j 2024 Département : Haute-Vienne (8'

Département : Haute-Vienne (87) Commune : Oradour-sur-Glane (110)

Propriétaire(s)

Numéro communal + 15

Froprie

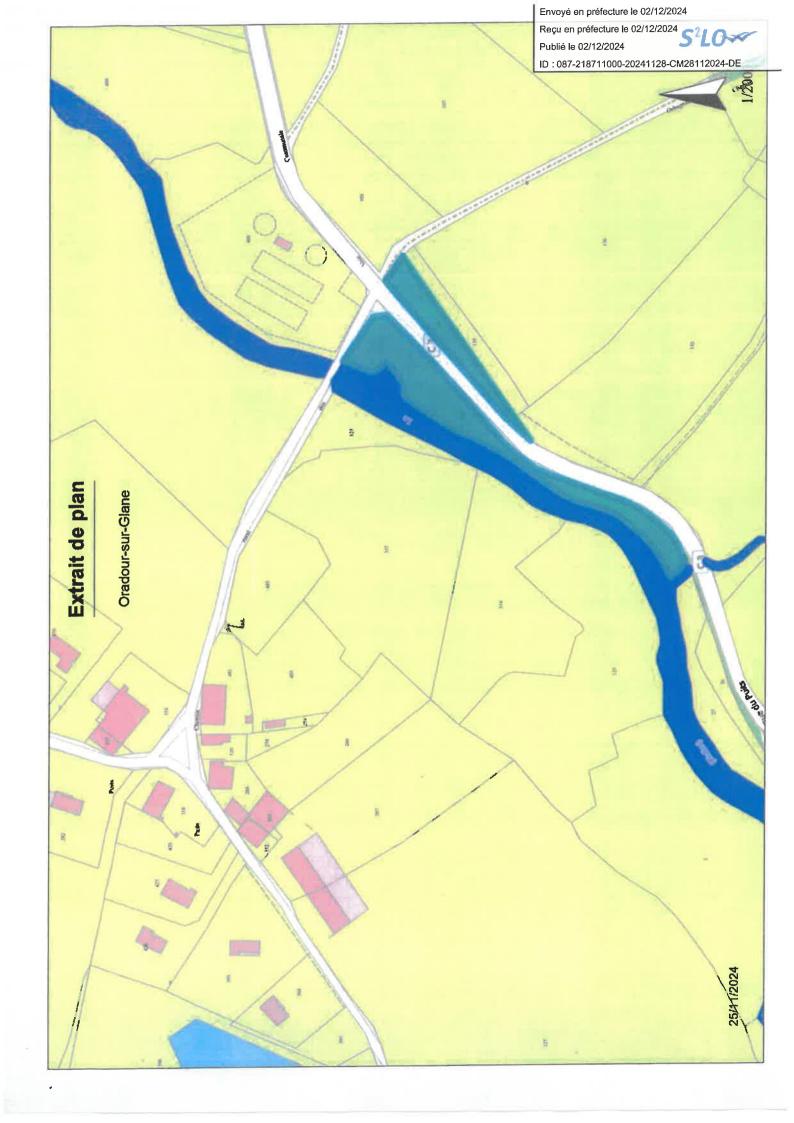
propriétaire PBBFL3

NUMERO COMMUNAL + 15

SECTION DU CROS MAIRIE D ORADOUR SUR GLANE 87520 ORADOUR SUR GLANE Propriété(s) non batie(s)

N° de N° voirie Bature et nont Code voie Parc Sturf Ha a Ca Left pd 133			DESIGNATIO	DESIGNATION DES PROPRIETES	te					FVA	FVAL HATION	2						EV/	EVALUATION	z		
No doction No											2							A	conération			
134 DU GLANET BB087 2740 A PC PACAG 5 2.61 C TA 20 0.52 134 DU GLANET BB087 960 A BT 3 0.05 C TA 20 0.52 135 C TA 20 0.52 136 Timp	rt. sect.		N° voirie	nature et no de la voie ou lie	na a-dit	code voie	parc	surf	contenance re Ha a Ca	ef pdl- lot		gr/ 85/		classe	revenu	Coll	nat exo	%exo	fraction re exo		année retour	livre
AX 134 Texo DU GLANET Especial Surface totale AT PGD ABT 3 GC TA 20 rexo 0.53 € rexo C rexo OÉ rexo OÉ surface totale 37 00 Revenu cadastral Revenu cadastral 2.66 € TA 20	ΥY		ŭ	U GLANET		BB087			27 40			PC I	ACAG	ν,	2.61		TA	70	0.52			
AX 134 Text DU GLANET BB087 PB087 PG0 A BT 3 0.05 C TA 20 r exc 0.53 € r exc 0 € r exc 0 € Surface totale 37 00 Revenu cadastral 2.66 € T 2																ဗွ	ΤA	20	0.52			
rexo 0.53 € rexo 0 € Surface totale 37 00 Revenu cadastral GC TA 20 rimp 2.13 € rimp 0 € 0 € rimp 0 € 0 € 0 € 0 € 0	ΑX	134	<u>ā</u>	U GLANET		BB087			09 6			BT			0.05		TA	20	0.01			
r exo 0.53 € r exo 0 € r exo 0 € surface totale 37 00 Revenu cadastral r imp 2.13 € r imp 0 € r imp 0 € r imp 0 €																၁၅	TA	20	0.01			
rimp 2.13 € rimp 0 € rimp		Ç0	É			90	Surfa	e totale			Reven	1 cadastra	_		2.66 €							
		dı	3		N 180	90																

Edition du 25/11/2024



Année de m.a.j 2024

Département : Haute-Vienne (87) Commune : Oradour-sur-Glane (110)

Propriétaire(s)

Numéro communal + 16

NUMERO COMMUNAL + 16

propriétaire PBBFPQ

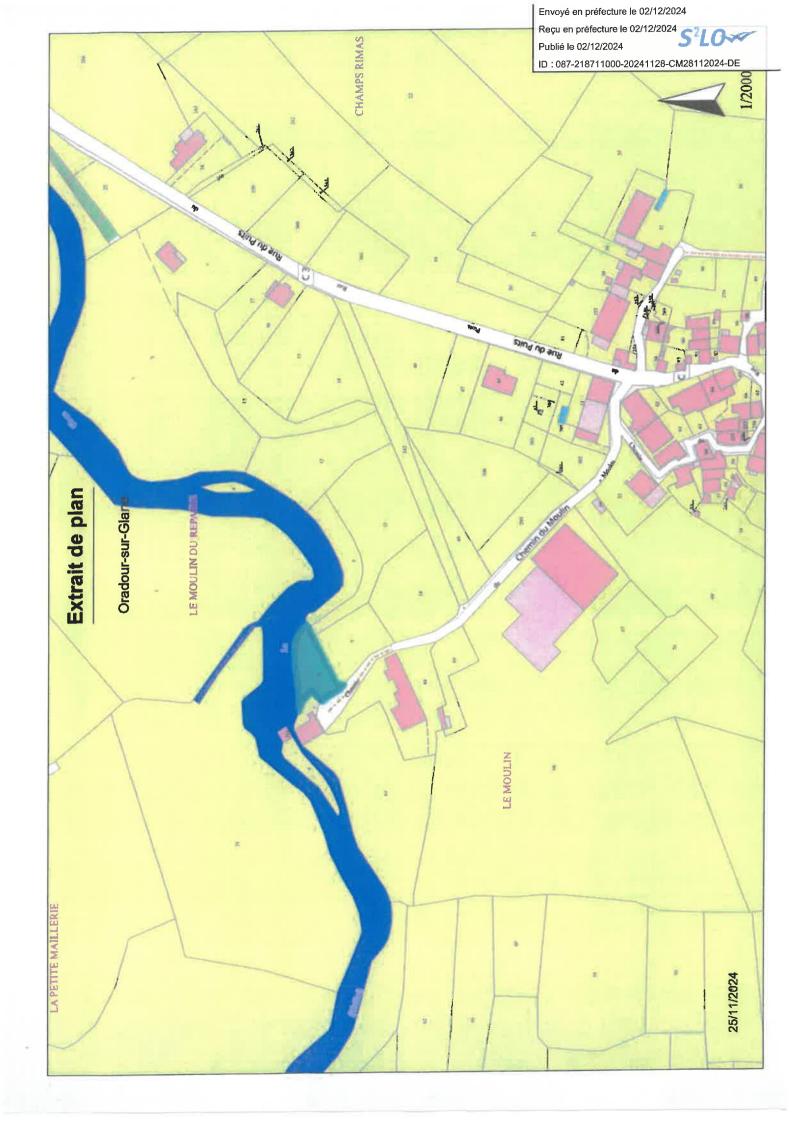
SECTION DU REPAIRE MAIRIE D ORADOUR SUR GLANE 87520 ORADOUR SUR GLANE

Propriété(s) non batie(s)

			DESIGNAT	DESIGNATION DES PROPRIETES	PRIETES						MA	EVAT TATEON	2						EV/	EVALUATION	Z		
			N. Control																E	Exonération			
Ort. sect.		N° de plan	N° voirie	nat de la v	nature et nom de la voie ou lieu-dit	<u></u>	code voie	parc	ant	contenance ref pdl- série HaaCa lot tarif	ref pdl-	série tarif	827 38/ 87P	nature clut spé	classe	revenu	lloo	nat exo	%exo	fraction rc exo	année début	année retour	livre foncier
	AX 6	9		chemin DU MOULIN	JEIN		0135			6 10		*	PC C	PACAG	N.	0.57	ပ	Τ̈́	20	0.11			
																	ည	Ϋ́	20	0,11			
Com	rexo	0	0.11 € Den	rexo	06	rexo	90	0,	urface totale	6 10		Reven	Revenu cadastral	 - <u></u>		0.57 €							
	r imp	0	0.46 € rimp	rimp	90	0€ rimp	90€																

Edition du 25/11/2024

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024 Publié le 02/12/2024



Départeme

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Nombre de conseillers : N° 2024/81

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

19

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX. Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie BICHAUD

OBJET: Commission communale « Maison de la Prade »

Nomenclature « ACTES » n° 1:5. Institutions et vie politique

Vu le Code général des collectivités territoriales, Considérant la nécessité de mettre en place une commission communale chargée de réfléchir et construire un projet autour de la Maison de la Prade,

Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

DE METTRE EN PLACE une commission communale chargée de la Maison de la Prade,

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

- DE DESIGNER :
 - * Monsieur Benoît SADRY
 - * Madame Astrid COTINEAU
 - * Madame Valérie BICHAUD
 - * Monsieur Guillaume GENTY
 - * Monsieur Clément BOSSELUT
 - * Madame Carine VILLEDIEU

Pour siéger dans cette commission,

- DE NOMMER Monsieur Benoît SADRY, Président de cette commission,
- ET DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 novembre 2024 Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 02/12/2024

Affichage le 02/12/2024

Départen

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Nombre de conseillers : N° 2024/82

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

17

Séance du Jeudi 28 Novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie. Date de Convocation du Conseil Municipal: 21/11/2024

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Madame Valérie BICHAUD

OBJET: AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU 10 JUIN

Nomenclature « ACTES » nº 1: 9 - Autres domaines de compétence des communes

Nomenclature « ACTES » n° 2: 9.1 – Divers

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les arbres situés en bas de l'Avenue du 10 Juin (du Rond Point de l'Ordre National du Mérite jusqu'au bâtiment hébergeant les services de la Poste) sont atteints de maladie, les rendant fragiles.

Il indique que, dans un souci de sécurité, il est nécessaire de procéder à l'abbatage de ces arbres et de faire exécuter des travaux de dessouchage.

Il propose de replanter l'avenue en partie avec une essence beaucoup plus résistante et d'installer des supports qui abriteront des vivaces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE:

1º D'APPROUVER le projet tel que présenté;

Page 1 sur 2

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024 Publié le 02/12/2024

2º DE FAIRE PROCEDER aux travaux de mise en ID: 087-218711000-20241128-CM28112024-DE l'abbatage des arbres dangereux, et dans un second temps de dessouchage

3° DE METTRE EN PLACE DES ARBRES ET DES PLANTES VIVACES DANS CETTE PARTIE DE L'AVENUE

4° DE PREVOIR AU BUDGET PRIMITIF 2025 LES DEPENSES AFFERENTES

5° DE DONNER au Maire tous pouvoirs afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 Novembre 2024

Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le :

02/12/2024

Affichage le :

02/12/2024

Nombre de conseillers :

17

En exercice: 17 Présents: 15 Pouvoirs: 2 Votants: 17

<u>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>N° 2024/83</u>

Séance du Jeudi 28 Novembre 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal:

PRÉSENTS: M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, Mme Valérie BICHAUD, M. Eric FENOLL, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, , M Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie BICHAUD

OBJET: PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE 2024 SIPES

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 9 – Autres domaines de compétence des communes

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 9.1 – Divers

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2024/54 du 13 serptembre 2024 qui prévoyait l'augmentation de la capacité d'accueil du Centre de Loisirs Les Copains d'Abord.

Il indique que cette augmentation induit des dépenses complémentaires et qu'il convient de fait d'allouer une participation complémentaire au Syndicat Intercommunal pour le Périscolaire et l'ExtraScolaire (SIPES) de Javerdat Cieux, gestionnaire de l'accueil de loisirs.

Ces dépenses majorées sont liées essentiellement au recrutement d'animateurs supplémentaires pour encadrer de nouveaux enfants pour un montant de 4070 €.

En outre, il est nécessaire de régler l'assurance pour la période (année scolaire 2024/2025) d'un montant de 1 450 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE:

1° DE REGLER SUR L'EXERCICE 2024 la somme de 5 520 € au SIPES Javerdat – Cieux correspondant au surcoût lié à l'accueil de 8 enfants supplémentaires à l'accueil de loisirs ainsi que l'assurance du centre pour la période incluse sur l'année scolaire 2024/2025 ;

2° DE PREVOIR AU BUDGET PRIMITIF 2024 LES DEPENSES AFFERENTES

3° DE DONNER au Maire tous pouvoirs afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

4° DE DESIGNER Monsieur Philippe LACROIX, Maire et Mme Carine VILLEDIEU, Adjointe en charge des affaires sociales et scolaires pour représenter la commune d'Oradour-sur-Glane au conseil d'administration du SIPES et à l'ensemble des réunions afférentes au fonctionnement du syndicat SIPES.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 28 Novembre 2024

Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affichage le: